



Numéro 67
31 août 2016



Colza : toujours dans le sec

Semences de ferme : vigilance dans la préparation

Travail du sol : recréer de la structure

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine et du BSV Ile-de-France n° 31 du 30 août 2016. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du nord du département de Seine-et-Marne.

Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le guide Culture Info.plaine - Interventions d'automne 2016. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Sébastien PIAUD
01 64 79 30 92 / 06 07 18 17 66
Yohann JOURDIN
01 64 79 30 53 / 07 78 24 48 86

Pôle Agronomie et Environnement

418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE SUR SEINE
Tél : 01 64 79 30 65
Fax : 01 64 37 17 08
www.ile-de-france.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :



OPE.COS.ENR15 01/09/15

COLZA

(stade : semis à levée)

Les colzas semés les 15 derniers jours ont commencé à germer voir à rayonner. Les levées sont cependant hétérogènes selon le niveau d'humidité du sol au moment du semis.

➤ Désherbage

En ce qui concerne le désherbage, les conseils de la semaine dernière restent d'actualité :

- Sur des colzas en cours de germination ou levés, évitez les produits contenant de la clomazone : COLZOR TRIO, AXTER, DYNAMO, CENTIUM36CS. Privilégiez les produits plus souples d'utilisation, tel que NOVALL, ALABAMA en fractionné en prélevée puis post-levée.
- Sur les semis de cette semaine, adaptez votre stratégie en fonction de la confirmation ou non de pluie ce week-end (voir Info.plaine de la semaine dernière).

➤ Limaces

Les limaces étaient très présentes au printemps, jusqu'à la moisson. Même si le sec actuel leur est défavorable, le potentiel limace reste présent et le risque pourrait s'avérer élevé en cas de retour des pluies sur des colzas avec des difficultés de levées.

➤ Surveillez vos parcelles dès la levée en cas de pluies. Elles ne sont pas observées à ce jour.

Seuil d'intervention : présence de limaces sous les pièges **ET** dégâts visibles sur plantes.

Pour rappel, les pièges peuvent être constitués d'une simple bâche ou d'une tuile posée sur le sol, mais c'est la présence de dégâts sur plante qui justifie un traitement chimique.

Produits possibles :

SLUXX HP à 5 à 7 kg/ha : anticiper et ne pas attendre un nombre de limaces trop élevé sous les pièges. Après ingestion, les limaces ont le temps de revenir dans les cavités du sol avant de mourir : les cadavres ne sont donc pas visibles en surface.

Les produits à base de métaldéhyde sont à réserver aux infestations les plus importantes : ALLOWIN QUATRO, CARAKOL : 3 à 5 kg/ha en plein.

Les granulés en sol sec ne se dégradent pas.



Le travail du sol en interculture perturbe les lieux de refuges et détruit une partie des individus et œufs, particulièrement en sol sec.

La qualité du semis : une structure fine et travaillée permet de limiter les mottes qui sont l'habitat des limaces. Un roulage après le semis permet de limiter les quantités de refuges et donc leur activité en surface.

SEMENCES de FERME : VIGILANCE DANS LA PREPARATION

Le contexte économique incite à augmenter sa surface en semences de ferme, mais la qualité de la récolte doit vous inciter à la plus grande prudence dans la préparation de ces semences, aussi bien au niveau du triage que de la faculté germinative. Les premiers échos de la plaine remontent des taux de 40 % de grains sous la maille de 3 mm et des facultés germinatives de 70 %.

➤ Cette année, il est indispensable de prendre le temps nécessaire à la préparation des semences de ferme pour ne pas subir un 2^{ème} effet négatif de cette mauvaise moisson.

➤ Réaliser ses traitements de semences à la ferme

➤ Quand traiter ?

Au plus près de la date de semis. Les traitements de semences contenant un insecticide doivent être réalisés moins de 3 semaines avant le semis.

➤ Les précautions à prendre

⇒ **Le triage** : retirez un maximum de petits grains et de grains fusariés. Si nécessaire, réalisez un 2^{ème} passage au trieur et/ou adaptez la cadence.

⇒ **Votre protection** : utilisez un masque équipé de cartouche A2 P3, des lunettes de protection, une combinaison spécifique, des gants en nitrile ou néoprène.

Rappel : les masques anti-poussière de bricolage ne vous assurent pas une protection efficace car l'étanchéité avec votre visage n'est pas correcte et ils ne vous protègent donc pas contre les risques chimiques.

Pour les gants et la combinaison, vérifiez la présence du pictogramme « éprouvette ». Cette information est présente sur le suremballage des gants et sur l'étiquette de la combinaison.

⇒ **Après le traitement** : lorsque vous nettoyez votre matériel, conservez votre équipement pour vous protéger des éclaboussures.

➤ Vérifier le PMG et la faculté germinative

Les conseils de densité de semis se basent sur une faculté germinative de 95 %.

➤ Test de germination

① Placer des échantillons de 200 grains par variété sur du papier buvard humide dans le réfrigérateur pendant 72 h (à 4-5° C) afin de lever la dormance.

Un test de germination sur les semences traitées sera plus représentatif car le traitement de semences agira sur les champignons, en particulier les fusariums, dont leur présence est aussi possible sur de gros grains et non visible.

② Mettre dans une pièce à température ambiante (18° C ou plus) en lumière alternée (lumière naturelle). Le papier buvard doit toujours rester humide sans non plus être détrempé (pour éviter le risque de pourriture).

③ Compter le nombre de plantules normales 7 jours après et calculer le pourcentage.

④ Si le résultat est inférieur à 95 %, augmenter la densité de semis en conséquence.

Si après les opérations de tri et de traitement, les semences présentent une faculté germinative correcte mais inférieure à 95 %, il sera nécessaire d'ajuster la densité de semis de la façon suivante :

$$\text{Grains à semer/m}^2 = \frac{\text{densité de semis conseillée/m}^2}{\text{faculté germinative/95}}$$

Exemple, pour une densité de semis de 300 grains/m² et une faculté germinative à 80 % :

$$\text{Grains à semer/m}^2 = \frac{300}{80 / 95} = 356 \text{ grains/m}^2$$

▶ PMG

Connaître précisément le Poids de Mille Grains (PMG) de vos semences est loin d'être superflu. Une différence de 5 g de PMG sur une densité de 250 gr/m² correspond à 12,5 kg/ha, soit environ 10 % du coût de la semence

Vérifier ce PMG, en particulier sur les semences de ferme, permet de bien caler la densité de semis et aussi un bon dosage du traitement de semences.

Prendre un échantillon prélevé après triage, le peser et compter tous les grains. Ramener le poids à 1000 grains.

$$\text{PMG} = \text{Poids de l'échantillon} \times 1000 / \text{nb grains de l'échantillon.}$$

Les PMG sont faibles cette année, mais cela ne nuit pas à la faculté germinative.

TRAVAIL DU SOL : RECREER de la STRUCTURE

▶ Quelle stratégie adopter ?

Nous avons un sol très sec en surface avec un fond humide et parfois en excès pour les sols très lourds.

Les passages des engins agricoles sur les parcelles et les excès d'eau de fin mai-début juin, n'ont pas aidé à l'amélioration de la structure cette année. Comment combiner le travail du sol pour préparer le lit de semences et le désherbage pour l'implantation des blés ?

Le travail profond va faciliter la remise en état de la structure, mais attention à bien observer l'humidité de votre sol. Selon votre type de sol, le fond est plus ou moins humide. Pour les sols lourds, il faut garder à l'esprit que travailler la terre peut engendrer plus de dégâts. Les effets de lissage à cause des dents d'outils ne sont pas négligeables et pourraient avoir un impact sur le système racinaire de la culture de l'année mais également des années suivantes.

▶ Le décompactage

Un passage de décompacteur va permettre de fissurer le sol en profondeur. Il ne va pas mélanger les différents horizons et va laisser la matière organique en surface. Le travail est profond, possible jusqu'à 35 cm. Plusieurs passages superficiels seront à réaliser pour préparer un lit de semences correcte car il ne produit pas de terre fine.

▶ Un pseudo labour

Le pseudo-labour va permettre de travailler le sol en profondeur mais contrairement au décompacteur, il va mélanger un plus grand volume de terre et enfouir plus de résidus végétaux. Il est plus généralement utilisé avec des outils à dents car cela facilite l'incorporation des débris végétaux. Un pseudo labour travaille le sol sur les 15 à 25 premiers centimètres du sol.

▶ Le labour

Pour les adeptes du labour, réalisez vos faux semis dès que les pluies reviendront et labourez juste avant le semoir.

➤ Avant de travailler votre sol ou même de régler votre outil, prenez une bêche pour vous rendre compte du travail à réaliser. Vous observerez ainsi le niveau d'humidité du sol et l'état de la structure.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des différents outils de déchaumages avec lesquels vous pouvez réaliser vos faux semis ou vos préparations de lit de semences.

Aptitudes agronomiques des principaux outils de déchaumage

	Profondeur de travail (en cm)	Exemples de machines	Objectif agronomique				
			Répartition des pailles en surface	Faux semis	Destruction des repousses et adventices	Incorporation des pailles	Restructuration des zones tassés
Herse de déchaumage	1-3	Eco Mulch Magnum		FS			
Bêches roulantes	3-5	Duro Compil					
Déchaumeurs à disques indépendants	3-5	Väderstad Carrier,	HP		A		
	6-10	Amazone Catros	HP				
Vibrodéchaumeurs	3-5	Köckerling Allrounder			D		
Déchaumeur à trains de disques	6-10	Gregoire Besson Big'Pro					
Cultivateurs à 2 rangées de dents et disques de nivellement	6-10	Lemken Smaragd,					
	10-20	Razol Aramix					
Cultivateurs à 3 rangées de dents et disques de nivellement	6-10	Horsch Terrano FX,					
	10-20	Kuhn Cultimer					



- HP Amélioration possible si outil équipé d'une herse à paille
- D Nécessité d'intervenir sur des adventices ou repousses peu développées
- FS Nécessité de faire plusieurs passages
- A A nuancer selon les angles d'attaques et d'entrure

Source : ARVALIS-Institut du végétal

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

▲ Déclaration des ruches pour 2016

La déclaration des ruches est obligatoire depuis 2010 et elle doit être renouvelée tous les ans. Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016 vous pouvez faire votre déclaration pour 2016 valable jusqu'au 31 août 2017, en utilisant le document cerfa 13995*03.

La déclaration est obligatoire dès que vous possédez une ruche. Etant déclaré vous pourrez ainsi être prévenu par l'administration en cas de nécessité sanitaire (maladies, ravageurs).

Deux vétérinaires spécialisés en apiculture sont disponibles pour les apiculteurs à la DDPP de Seine-et-Marne. (Direction Départementale de la Protection des Personnes).

▲ Contrôle pulvérisateur

Tous les matériels de pulvérisations doivent faire l'objet d'un contrôle, il n'y a plus de largeur minimale de rampe.

Sont exemptés de contrôle les appareils à dos ou portés à la main.

▲ CERTIPHYTO

La durée de validité des certificats est de cinq ans quelle que soit la catégorie. (pour les certiphyto délivrés après le 1^{er} octobre 2016).

A l'issue des formations de 2, 3 ou 4 jours, il y aura vérification des connaissances acquises par les candidats.

COMPOSITION DES PRODUITS CITES

Produits commerciaux	Matières actives et concentrations
HERBICIDES	
ALABAMA	metazachlore 200 g/l + dimethenamid 200 g/l + quinmerac 100 g/l
AXTER, DYNAMO	dimétachlore 500 g/l + clomazone 60 g/l
COLZOR TRIO	clomazone 30 g/l + dimetachlore 187,5 g/l + napropamide 187,5 g/l
NOVALL	metazachlore 400 g/l + quinmerac 100 g/l
CENTIUM 36CS	Clomazone 360 g/l
ANTILIMACES	
SLUXX	3% phosphate ferrique
ALLOWIN QUATRO	4 % métaldéhyde
CARAKOL	5% métaldéhyde



Retrouvez les bulletins Info.plaine, les BSV de la région ainsi que les guides culture sur notre site Internet. La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

